A/ La Restauration (1814-1830)

1. Louis XVIII ou la recherche du compromis (1814-1824)

- En 1814, puis en 1815, après les Cent-Jours, Louis XVIII est porté au pouvoir par les puissances européennes qui ont fait tomber Napoléon I. Pour rallier l'opinion publique, qui ne voit pas cette restauration d'un cell très positif, il doit accepter une partie des acquis de la Révolution de 1789. Contrairement aux ultras et à son frère (le futur Charles X), Louis XVIII comprend qu'un retour pur et simple à la monarchie absolue est impossible.

- Certes il impose le remplacement du drapeau tricolore par le drapeau blanc de la monarchie, mais la Charte de juin 1814 montre sa volonté de compromis : elle rend au catholicisme son statut de religion d'État, sans supprimer toutefois la liberté de culte. Le roi n'est pourtant pas prêt à transiger sur tout. La Charte est d'ailleurs datée de la 19 année de son règne que Louis XVIII fait commencer à la mort de son neveu, « Louis XVII », en 1795.

- Majoritaires à la Chambre au lendemain de la défaite de Waterloo (1815), les ultras se déchainent contre ceux que l'on suspecte d'être des républicains ou des partisans des idées révolutionnaires. Cette « Terreur blanche » fait des milliers de victimes. De 1816 à 1820, Les modérés (ou constitutionnels) reprennent le contrôle du gouvernement et font voter des lois libérales. Mais après l'assassinat du duc de Berry par un bonapartiste en 1820, les ultras reprennent le pouvoir et imposent un programme réactionnaire dont la loi du « double vote » qui permet aux électeurs les plus riches de voter deux fois.

2. Charles X ou la raideur absolutiste (1824-1830)

- Louis XVIII meurt le 16 septembre 1824. Il est remplacé par son frère Charles X. Le roi impose d'emblée deux lois qui le font apparaitre comme le protecteur assume de ces deux piliers de l'Ancien Régime que sont l'Église et l'aristocratie : la « loi du sacrilège » qui punit de mort les profanateurs d'église (20 avril 1825) et la loi dite du « milliard des émigrés » (28 avril 1825), qui prévoit l'indemnisation des nobles ayant fui pendant la Révolution et dont les biens avaient été confisques.

- L'orientation absolutiste s'affirme Sacré à Reims le 29 mai 1825, Charles X veut apparaitre pleinement comme un roi de droit divin. Le ministère ultra-royaliste dirigé par Polignac (1829-1830), le dernier de la Restauration impose un pouvoir très autoritaire. La Chambre où dominent les constitutionnels, proteste et Charles X la dissout le 16 mai 1830. Mais l'opposition l'emporte de nouveau aux élections législatives du 19 juillet 1830. Le roi signe alors des ordonnances qui suspendent la liberté de la presse, dissolvent de nouveau la Chambre des députés et modifient le système électoral. Le mécontentement est à son comble.

Suite leçon :

B.La monarchie de Juillet

1/ Les «Trois Glorieuses» (27-29 juillet 1830)

La promulgation des quatre ordonnances du 26 juillet 1830 déclenche la révolution des «Trois Glorieuses». Les libéraux et les républicains y participent car ils se rejoignent dans leur détestation du régime, même si les premiers ne souhaitent obtenir qu'une monarchie réellement parlementaire et les seconds la fin pure et simple de la monarchie. Le pays, encore trop marqué par le souvenir de la Terreur, n'est pas prêt pour la solution républicaine. Les libéraux et leur chef Adolphe Thiers parviennent donc à imposer la solution orléaniste et à y rallier une guerre majeure de 1789, le marquis de La Fayette. Le 9 août 1830, Philippe d'Orléans devient «Louis-Philippe Ier, roi des Français».

2/ Des débuts difficiles (1830-1835)

- Les débuts de la monarchie de Juillet sont marqués par plusieurs changements : dès son avènement, Louis-Philippe prête serment sur une charte révisée et le drapeau tricolore est adopté. Très vite, les orléanistes se divisent en deux tendances : le «parti du Mouvement» (Odilon Barrot…), qui approuve les réformes, et celui de «la Résistance» (François Guizot…), qui estime que la Révolution est finie et qui les refuse. Dès mars 1831, le camp de la Résistance est aux affaires.
- Le régime est aussi contesté à la fois par ses opposants politiques (légitimistes favorables à un retour des Bourbons ou bonapartistes) et par des émeutes populaires qui se multiplient dans un contexte de misère et de mauvaises récoltes (Lyon en 1831 et 1834). En juillet 1835, l'attentat républicain de Giuseppe Fieschi contre Louis-Philippe conduit le régime à adopter une série de lois répressives, appelées «lois de septembre», qui incluent le rétablissement de la censure.

3/ Une politique de plus en plus conservatrice (1835-1848)

- Dans l'esprit de nombreux Français, le «roi-citoyen» a cédé la place au «roi-bourgeois», symbole de l'indifférence à la misère sociale de la bourgeoisie conservatrice et industrielle. Politiquement, Thiers et Guizot s'opposent sur à la nature parlementaire du régime. Le premier estime que «le roi règne mais ne gouverne pas» : il devrait donc choisir ses ministres en fonction de la majorité du Parlement. Le second est convaincu que «le trône n'est pas un fauteuil vide» : le roi peut donc décider sans prendre l'avis des députés.
- À partir de 1840, Guizot domine le ministère même si, officiellement, il ne détient qu'à partir de 1847 le titre de président du Conseil («moment Guizot»). Son gouvernement modernise le pays et contribue à sa prospérité économique (loi de 1842 sur l'élargissement du réseau ferré, recul du chômage) mais mène aussi une politique conservatrice. Afin d'assurer la prépondérance de la bourgeoisie aisée, Guizot refuse obstinément l'abaissement du cens et s'affirme comme un «ennemi décidé du suffrage universel».
- Face à cette intransigeance et à la crise économique qui aggrave les tensions à partir de 1846, l'opposition s'organise. La «campagne des banquets» (1847-1848) permet de contourner l'interdiction des réunions politiques. Conscient du danger, le gouvernement interdit le 14 janvier 1848 un banquet prévu à Paris. Les organisateurs sont prêts à s'incliner mais la situation leur échappe totalement. La répression de cette manifestation ouvre la révolution de février 1848 et marque la fin de la monarchie de Juillet.